



COMPTE-RENDU CSAR DU 5 JUILLET 2023

Lecture des déclarations préalables celle de l'USD FO est jointe au présent.

Les réponses de la présidente : Sur l'article 60, les votes en commission mixte paritaire ont été achevés lundi et l'administration va préparer une communication. Les organisations syndicales ont été remerciées pour leurs interventions auprès des élus.

Sur les droits syndicaux il y a bien un engagement que la présidente avait pris et qui a été infirmé par le ministère. Le ministre s'exprimera sur ce point demain lors d'un CSA ministériel. Il faut trouver un nouvel équilibre. Par conséquent, la présidente accepte de regarder l'évaluation du rôle d'expert et de suppléant. En septembre des pistes seront présentées.

Les PV des CSAR précédents ne sont pas validés. Un des PV date de 2020 et l'autre de 2022. Comment valider cela alors que la règle prévoit un délai d'un mois pour la parution des procès-verbaux en suite de séance ?

L'USD-FO se demande comment les OS pourront encore efficacement représenter les personnels et leurs intérêts si les suppléants ne peuvent désormais plus assister aux séances en cas de présence du titulaire. Les règles ayant prévalu lors la constitutions des listes électorales en 2022 sont modifiées a posteriori. Le manque de respect vis-à-vis des agents et de leurs représentants est clairement affiché.

Les centres de gestion financiers

Le texte entrera en vigueur le 1^{er} mars 2024.

Qui sera concerné par la création d'un service à compétence nationale rattaché à la direction générale des douanes et droits indirects, dénommé « Trésorerie générale des douanes ». ? : **Les agents en priorité mais aussi les interlocuteurs et usagers de la direction générale des douanes et droits indirects.**

Ce service, dirigé par un comptable public principal, comportera en son sein un centre de gestion financière qui remplacera deux services spécialisés - un service facturier et un centre de services partagés Chorus - placés, respectivement, auprès des directions interrégionales des douanes et droits indirects Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Notons bien que ce service à compétence nationale sera rattaché au sous-directeur des finances et des achats de la direction générale des douanes et droits indirects. Il sera dirigé par un directeur ayant la qualité de comptable public principal

La Trésorerie générale des douanes sera chargée des missions suivantes :

1° La centralisation comptable du poste comptable secondaire de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières qui lui est rattaché ;

2° Le traitement comptable et le recouvrement de certaines opérations, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé des douanes, liquidées par les services de la direction générale des douanes et droits indirects ;

3° L'exécution de tout ou partie des opérations de recettes et de dépenses des ordonnateurs douaniers dans les conditions prévues à l'article 86-1 du décret du 7 novembre 2012 susvisé ;

4° Le contrôle et le paiement des ordres de payer et des dépenses sans ordonnancement assignées sur sa caisse dans les conditions prévues à l'article 14 du même décret.

L'USD-FO constate que l'organisation de la DGDDI n'a de cesse de s'éclater en services à compétence nationale. En l'espèce, ce service relèvera désormais du CSA de la DG mais il sera bien un service national avec une gestion qui reste à définir : DI IDF ? DI ARA ? La question est posée de l'octroi de la « prime DG » pour ces agents.

Concernant la pérennité de ce nouveau service, la directrice générale indique que ce modèle d'organisation est celui de l'ensemble de la fonction publique et qu'elle n'imagine pas qu'il puisse être remis en cause.

Des engagements sont donnés en séance sur les autorisations de télétravail : les règles seront identiques dans les deux services, il n'y aura pas d'asymétrie, dicit la directrice générale.

Outre les critiques sur le fond de la démarche, l'USD-FO s'étonne de la gestion de ce dossier et de son calendrier : un vote est proposé en CSA alors que le projet n'est pas abouti. A titre d'illustration, les portefeuilles des deux services ne sont pas connus. Dans ces conditions comment être certains que les effectifs seront sanctuarisés dans chacune des deux structures ne serait-ce qu'à court terme ?

Suite à ces observations, la directrice générale décide en séance de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter au prochain CSA.

Restructuration de services centraux ou déconcentrés de la DGDDI

Modification de l'arrêté du 16 juin 2020 désignant les opérations de restructuration de certains services centraux ou déconcentrés de la DGDDI ouvrant droit à des mesures d'accompagnement

Il s'agit d'un arrêté interministériel qui prévoit notamment que pour ouvrir droit au bénéfice des dispositions de l'article 62 bis de la loi du 11 janvier 1984 aux fonctionnaires et contractuels recrutés pour une durée indéterminée, toute opération de restructuration d'un service de l'État doit faire l'objet d'un arrêté du ministre intéressé et du ministre chargé de la fonction publique qui en définit le périmètre et la durée.

Il est proposé au CSA-R d'inscrire de nouvelles mesures de restructuration reprises dans le projet. Les agents concernés pourront bénéficier de l'ensemble des mesures d'accompagnement reprises à l'arrêté.

Réorganisation de la BSI Paris Trans-manche (BSITM) - externalisation de l'inspection filtrage des voyageurs et de leurs bagages en gare du Nord sur le lien fixe transmanche **87 agents sont concernés** par cette opération de restructuration. En accompagnement une allocation complémentaire de fonctions « soutien aux missions de sûreté » de 60€ bruts par mois est créée au bénéfice des agents de la brigade de surveillance intérieur trans Manche (BSITM),

Déménagement du bureau de douane de Dunkerque port qui déménage à Loon-Plage.

Cette opération est ajoutée à l'arrêté avec une date de début d'opération **au 1^{er} juin 2023, 22 agents sont concernés** par cette opération de restructuration.

Déménagement de la brigade de surveillance extérieure (BSE) de Dunkerque port, déplacée à Loon-Plage.

Cette opération est ajoutée à l'arrêté avec une date de début d'opération au 1^{er} juin 2023, idem que Dunkerque port **53 agents sont concernés** par cette opération de restructuration.

Déménagement de la recette régionale de Mayotte

La recette de Layotte de Kaweni déménage au port de Longoni.

Date de début d'opération au 1^{er} mai 2023, **6 agents sont concernés** par cette opération de restructuration.

Création d'un centre de gestion financière (CGF)

Rapprochement fonctionnel de deux services existants, le centre de services partagés (CSP) de Lyon et le service facturier douane (SFACT), sans déménagement. 84 agents devront suivre des formations pour accomplir leur nouvelle mission. **Suite aux débats concernant le CGF (cf. ci-dessus), le service est retiré de l'arrêté jusqu'à nouvel ordre.**

Harmonisation des centres opérationnels douaniers maritimes (CODM). Harmonisation un mot utilisé pour justifier les suppressions du CLI et la CROC MAR de Nantes afin de créer le centre opérationnel douanier maritime (CODM) Manche-Mer du Nord-Atlantique. 17 agents suivront des formations afin d'accomplir leur nouvelle mission.

Régime de 37H30 avec des amplitudes horaires de 10heures maximum. Tous les agents bénéficieront de l'accompagnement.

Modifications des services impactés par le transfert des missions fiscales vers la direction générale des finances publiques. Il est proposé de consolider la liste des services impactés par les transferts des missions fiscales pour la période 2023-2027, soit les opérations suivantes :

1° Le recouvrement des amendes judiciaires, transféré à la DGFIP le 1er avril 2023 ;

2°Le transfert du recouvrement des contributions indirectes, le 1er janvier 2024, et celui de la TICPE (et des taxes associées), le 1er janvier 2025 ;

3°Le transfert de la totalité des RAR avant le 1er janvier 2026.

S'agissant des durées d'accompagnement, les échéances seront les suivantes :

Recettes inter-régionales : 30 juin 2026 ;

Services spécialisés dans le traitement des fiscalités énergétiques (raffineries, bureaux énergie) : 30 juin 2026 ;

Services ayant une activité significative de remboursements TICPE (SND2R, SNRP) : 31 décembre 2026 ;

Autres bureaux : 31 décembre 2026 (cela concernerait une dizaine de postes).

L'USD-FO constate une fois de plus que nous sommes sollicités pour valider a posteriori des décisions déjà mises en application. Nous voterons en conséquence contre ce point.

Seul point positif issu des débats : désormais des déménagements qui génèrent une modification des conditions de travail seront considérés comme des restructurations.

Il est précisé que l'ensemble des **PAE** ne sont plus considérés comme restructurés et disparaissent des mesures d'accompagnement : La directrice générale indique que, dès le départ, les agents des PAE ou des SRE ne font pas partie des effectifs touchés par le projet de transfert de missions fiscales, à la différence de certains bureaux énergétiques qui gèrent les demandes de remboursement.

Les organisations syndicales soulignent que certains directeurs n'ont pas eu localement la même analyse, d'où une certaine confusion pour les agents.

L'USD-FO demande un éclaircissement sur l'ACF « soutien aux missions de sûreté » de 60 euros pour la **BSITM** et qui pourra en bénéficier ? De plus, cette unité qui à présent pourra désormais faire des heures de nuit et toucher des répartitions contentieuses n'aura pas de perte de salaire significative suite à la perte de la mission sûreté et du régime indemnitaire correspondant, annonce la présidente. En outre, les agents sont couverts par le CIA durant 3 ans.

Situation indemnitaire des moniteurs TPCI, moniteurs de tir et des maîtres de chien

Suite aux différents groupe de travail technique, l'administration propose : 130 euros d'allocation pour la nourriture des chiens de services. Ils disposaient de 97 euros par mois. Date d'effet octobre 2023

Pour les moniteurs de tir : le passage de 70 euros brut à 85 euros bruts mensuels

Pour les moniteurs TPCI 70 euros bruts avant la demande et 100 euros brut proposés.

Le mécontentement est à son comble.

L'USD-FO estime que le problème est examiné sous un très mauvais angle. L'administration a fait le choix d'attribuer la charge de ces formations chronophages à des agents polyvalents dans les unités ce qui est sûrement à repenser car tout le monde se trouve lésé dans la réalisation des missions par le manque d'agents « piétons » sur le terrain.

Dans le même temps, les exigences vis-à-vis des formateurs n'ont de cesse d'augmenter. Il ne s'agit donc pas de rajouter 10 ou 20 euros pour régler les difficultés exprimés par nos collègues. Il est nécessaire d'envisager une remise à plat des fonctions et une véritable reconnaissance de cet engagement.

Cette analyse est différente pour les maîtres de chiens qui, eux, font partie intégrante des escouades. Pour les maîtres de chiens, les 130 euros ne sont pas soumis à prélèvements sociaux dont il s'agit d'une somme nette et non imposable.

La question du versement de l'ACF jusqu'au décès du chien est mise en suspens car elle suppose une modification du décret en plus de l'arrêté.

Après discussions la présidente propose en séance d'aligner le montant pour les moniteurs de tir sur celui de la somme allouée au moniteur TPCI, soit 100 € bruts. Cette somme serait destinée à couvrir un « socle de base » en matière de formation.

Pour les autres formations (chef d'équipe, sécurité ferroviaire, contrôles non embarqués...) les formateurs seraient rémunérés en tant que formateurs occasionnels.

Les collègues formateurs doivent être en mesure d'être également sur le terrain avec leurs collègues. Pour les formations occasionnelles, la charge de travail devra être mesurée.

Déclaration liminaire USD-FO

Madame la présidente,

Les représentants de l'USD-FO sont dans le même état d'esprit que nos collègues c'est-à-dire désabusés, découragés et quelque peu dubitatifs concernant la valeur ajoutée d'un dialogue social '**nouvelle formule**' qui balance entre réunions de travail minimalistes souvent programmées sur des demi-journées, et groupe de travail essentiels toujours attendus pour certains depuis plusieurs années.

Force est de constater que si les organisations syndicales n'ont de cesse d'alarmer, de développer des argumentations et des propositions afin que soit bien prise en compte la mesure du malaise engendré par les réformes successives, par le climat social tendu, par les incertitudes ressenties quant à l'avenir de notre métier, les inquiétudes ne sont pas exprimées de la même façon coté administration, très préoccupée par l'affichage d'un dialogue social surabondant.

Pour quelles réponses à nos interrogations et nos alertes ?

Rien. Rien qui ne corresponde à nos attentes en tout cas. En lieu et place de réponses concrètes attendues par tous, on nous fournit des documents très évasifs face à ce que nous considérons comme les interrogations centrales des agents que nous représentons.

Dans le contexte que nous connaissons actuellement et, au regard des actions spontanées du personnel, une phrase a particulièrement retenu notre attention : elle fait référence à la demande de revalorisation justement revendiquée par les moniteurs TPCI : « **Le volet indemnitaire n'est pas repris dans la présente fiche et sera évoqué en séance** ». Ultime originalité : un copier/coller de cette expression est repris pour les maîtres de chiens et moniteurs de tir.

Autrement traduit, vous souhaitez soumettre en séance, au mieux, d'éventuelles propositions sur lesquelles les organisations présentes et la nôtre en l'occurrence ne se prononceront pas sans avoir consulté dans les formes les agents concernés et, au pire, entamer un dialogue de sourds (l'évocation en séance) qui ne pourra en rien servir l'intérêt de ces agents. Nous vous avons pourtant alerté très récemment sur le fait que vous aviez des feux qui couvaient dans plusieurs secteurs. Mais il semblerait que personne n'ait pris la mesure de la complexité de la situation vécue par l'ensemble de la communauté douanière. Face à un manque de considération, il est plus facile d'incriminer les directeurs quand ils communiquent avec leurs agents que de monter au plus haut de la pyramide décisionnelle défendre les intérêts de cette administration. Quel que soit le niveau de communication aujourd'hui il semble essentiel de ne pas déplaire plutôt que de consolider les bases de notre métier.

La réponse à cette mise en garde des personnels et à cette colère générale qui monte, ne peut, Madame la présidente, passer par un dialogue social tronqué et articulé autour de réunions techniques (RT) non conclusives pour lesquelles tout a été fait afin d'écarter les représentants élus du personnel possédant une vision transversale des sujets. Mais cette technique satisfait peut être à un besoin d'afficher l'existence d'un dialogue social constructif ou encore à une méthode pensée pour avancer sans les organisations syndicales et nous n'inventons rien car cela a déjà été fait pour les CAP. Les résultats des dernières promotions, dont certaines interrogent pour le moins, en attestent.

La réponse ne peut pas non plus se trouver dans de belles promesses qui nous bloquent dans nos consultations et nos prises de décisions. Enfin, la réponse ne se cache pas non plus derrière le fait de masquer les intentions, affichées par l'Union européenne et ses projets miraculeux pour une douane XXL basée demain sur une capacité analytique mise en place par les grands opérateurs du commerce international. Nous faisons là référence aux derniers projets de réforme de l'Union douanière qui ne peut que nous inquiéter quant à l'avenir de la mission dédouanement.

Pour l'USD-FO, il est primordial que sa 'patronne' comme disent nos collègues, soit bien convaincue que la douane joue un rôle essentiel pour la protection du territoire, des concitoyens et du commerce national (pour citer nos entreprises génératrices d'emplois et de productivité).

Notre amour de ce métier repose bien sur ces valeurs que chacun de nous porte au fond de lui. Ce sont elles qui nous font accepter de risquer nos vies tous les jours, ce sont elles qui constituent le moteur de nos actions et affirment notre volonté de remplir nos fonctions avec dignité et abnégation. Cette administration que nous aimons mérite que l'on soit à son service pour maintenir sa grandeur et la qualité de ses actions et non pour chercher à la faire entrer dans un cadre qui sied à Bercy.

In fine, Madame la présidente, les agents qui servent notre structure attendent des réponses claires à leurs demandes, ils ont tous fait preuve de sacrifices sur leur vie familiale, sociale et accepté toujours plus de missions et d'activité sans voir arriver la reconnaissance attendue au regard des services rendus. Nous souhaitons donc que ce CSAR soit productif quant aux revendications portées par nos spécialistes et c'est là où nous verrons si nous avons eu raison ou pas d'introduire ces propos liminaires.

**Les représentants USD-FO : CATALA Marie-Jeanne, ESCAVI edgar,
LUNESU Salvatore, TREMOLLET Nicolas.**